



Commune de **Monteils**

soletcité

Atelier d'Urbanisme
et d'Architecture

Architecture et Urbanisme
SCOP ARL
23 route de Blagnac
31200 TOULOUSE

AMIDEV

Bureau d'Études en environnement

Environnement
SCOP ARL
2 avenue du Marché Brauhauban
65000 TARBES



Monteils - secteur du lycée - photo : Sol et Cité

Département du
Tarn-et-Garonne

3^{ème} Révision du Plan Local d'Urbanisme

Phase PADD - 3^{ème} Atelier thématique

Développement économique / équipements / déplacements

Mercredi 10 février 2021

I - le développement économique

II - les activités liées au tourisme et aux loisirs

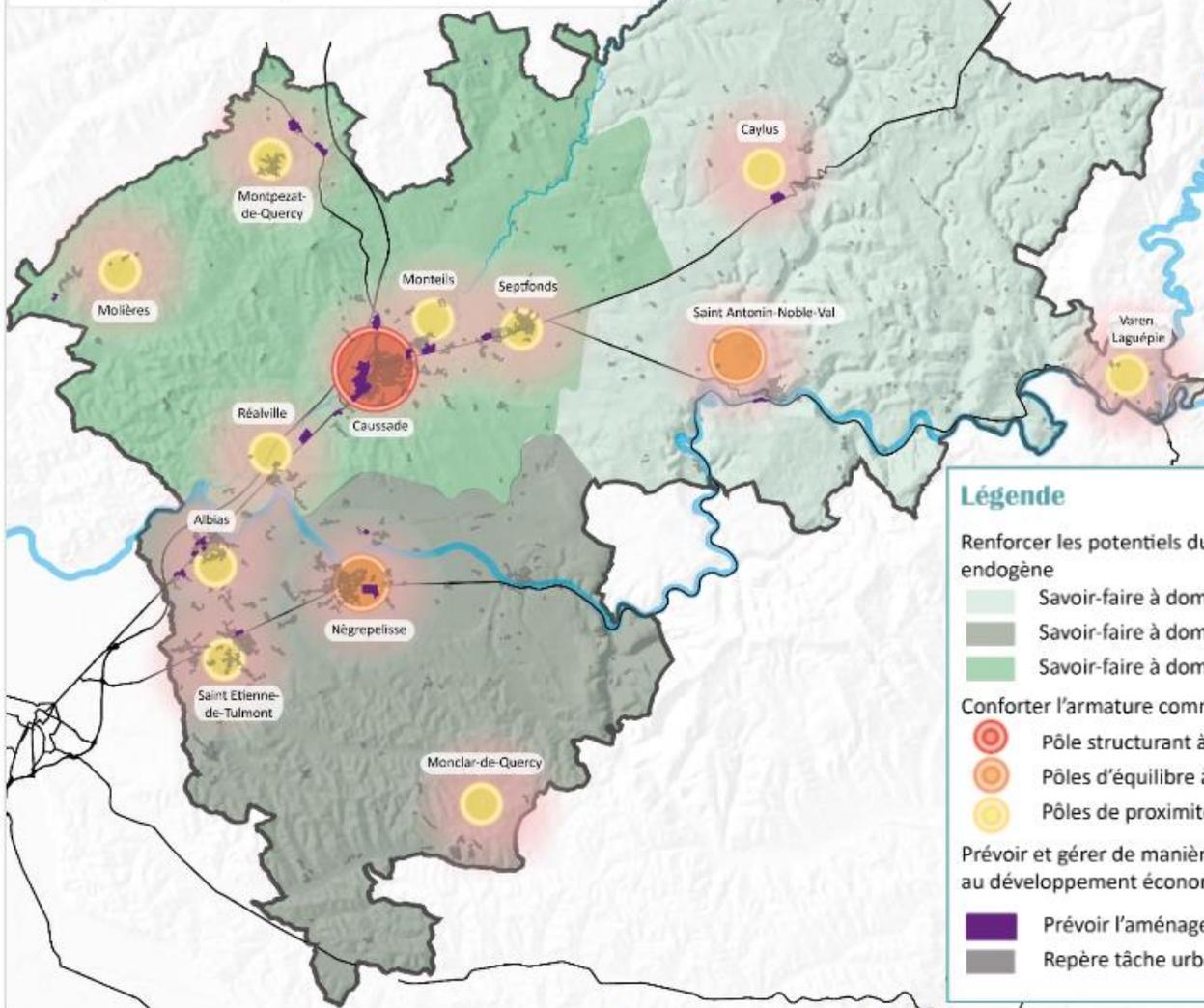
III - les transports et les déplacements

IV - les équipements

V - les réseaux techniques

I - le développement économique

Carte de synthèse des principales orientations relatives au développement économique.



Légende

Renforcer les potentiels du territoire pour un développement endogène

- Savoir-faire à dominante touristique à soutenir
- Savoir-faire à dominante agricole à conforter
- Savoir-faire à dominante tertiaire à renforcer

Conforter l'armature commerciale du territoire

- Pôle structurant à maintenir
- Pôles d'équilibre à renforcer
- Pôles de proximité à développer

Prévoir et gérer de manière économe les espaces nécessaires au développement économique du territoire

- Prévoir l'aménagement des zones d'activités économiques
- Repère tâche urbaine

⇒ Au niveau de l'activité économique Montels jouxte le pôle structurant où l'armature commerciale est à maintenir. Le village est quant à lui identifié comme pôle de proximité à développer (accueil de commerces de proximité, de services à la population, ...)

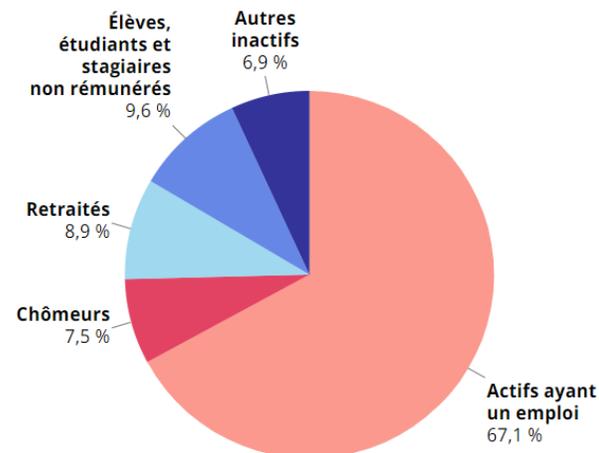
⇒ La composante tertiaire (commerces et services) est à renforcer globalement.

⇒ des zones d'activités économiques sont prévues en lien avec la RD 926.

Réalisation : E2D – Février 2020. Source : BD Topo

Répartition de la population en âge de travailler suivant le type d'activité en 2017

Population en âge de travailler (personnes âgées de 15 à 64 ans)				
789 (770 en 2007)				
Actifs		Inactifs		
589 (74,6 %) (71,8 % en 2007)		200 (25,4 %) (28,2 % en 2007)		
Actifs ayant un emploi 529 (67,1 %) (63,8 % en 2007)	Chômeurs 59 (7,5 %) (8 % en 2007)	Élèves et étudiants 76 (9,6 %) (6,2 % en 2007)	Retraités (moins de 65 ans) 70 (8,9 %) (14,1 % en 2007)	Autres inactifs 54 (6,9 %) (7,9 % en 2007)



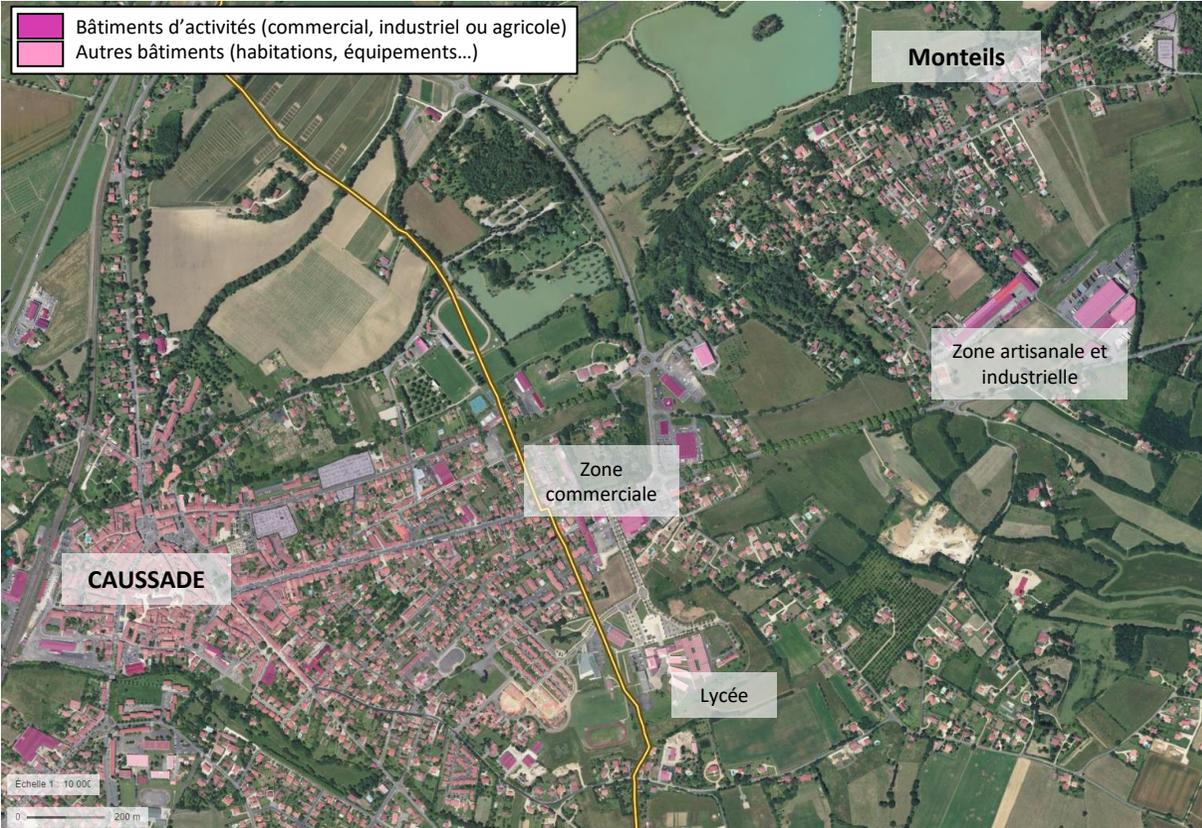
La commune comprend en 2017 une **population active de 589 personnes**, soit 529 personnes qui ont un emploi et 59 personnes qui en recherchent un. **La part des actifs s'est significativement renforcée sur les 10 dernières années, puisqu'elle a gagné près de 3 %**. 364 emplois sont recensés sur la commune, contre 348 en 2007. De plus, le nombre des actifs ayant un emploi est passé de 498 personnes en 2007 à 541 en 2017. **La part des habitants ayant un emploi a donc gagné 3,3 % sur les 10 dernières années.**

Plus de 70 % des actifs ayant un emploi disposent d'emplois salariés stables (CDI). La part des actifs non salariés est significative à Monteils, avec environ près d'un actif sur 5 qui est indépendant ou employeur.

=> **La commune connaît une situation de l'emploi favorable, qui s'améliore depuis 2007, que l'on observe la part des actifs ou le taux de chômage (10,1 %, au sens du recensement, contre 10,8 % pour la moyenne du département).** Les caractéristiques de l'emploi sont donc bonnes, et sont essentiellement liées à la proximité de pôles d'emplois localisés sur la commune, et sur Caussade. La part des emplois non stables et précaires reste globalement faible.

Statut et condition d'emploi de la population active ayant un emploi en 2017

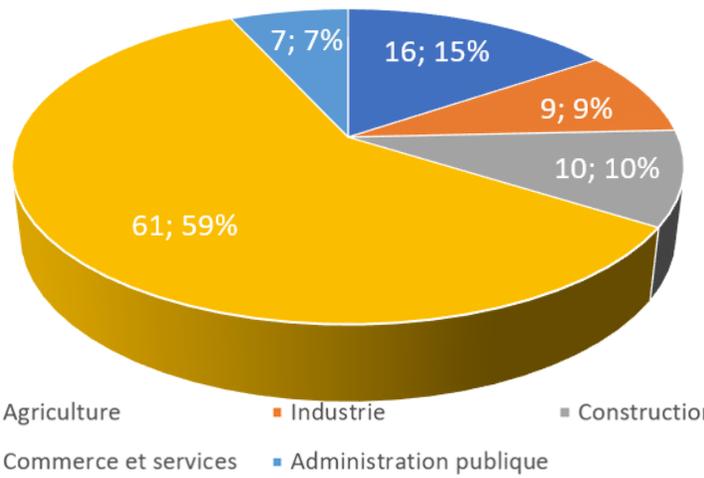
Actifs ayant un emploi : 542							
Salariés : 443 (82,15 %)					Non salariés : 97 (17,85 %)		
CDI 380 (70,4 %)	CDD 39 (7,3 %)	Intérim 12 (2,2 %)	Emplois aidés 3 (0,6 %)	Apprentissage 9 (1,7 %)	Indépendants 61 (11,3 %)	Employeurs 36 (6,55 %)	Aides familiaux 0 (0%)



Monteils est une commune rurale située en continuité de Caussade, de ce fait elle dispose sur son territoire ou à proximité de tous les équipements publics nécessaires à sa population : crèche, écoles maternelle et primaire (sur Monteils), collège, lycée (sur Monteils), ludothèque poste, centre hospitalier, EHPAD, cinéma, musée du chapeau, centre aquatique, ...

Le tissu de commerces et de services de Caussade, très développé sur son centre ancien ou sur des secteurs plus spécifiques (notamment la zone commerciale localisée sur Monteils), participe à la vie de la commune et de sa zone d'influence. Le revers de ce développement est que le village de Monteils, dissocié de ces espaces, ne dispose que de très peu de de commerces et de services.

Nombre d'établissements par secteur d'activité au 31 décembre 2015



En 2017, 430 emplois salariés sont recensés sur Monteils, pour 103 établissements actifs. Sur ces chiffres, plus de 80 % des emplois salariés correspondent à l'activité tertiaire (commerces, services et administrations) pour près de 66 % du nombre d'établissements.

Postes salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2015

Type d'activité	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	+ de 20 salariés	Total
Agriculture	3	0	0	3 (0,7 %)
Industrie	9	0	61	70 (16,3 %)
Construction	16	0	0	16 (3,7 %)
Commerce	38	60	156	254 (59,1 %)
Administration	9	14	64	87 (20,2 %)
Ensemble	75	74	281	430

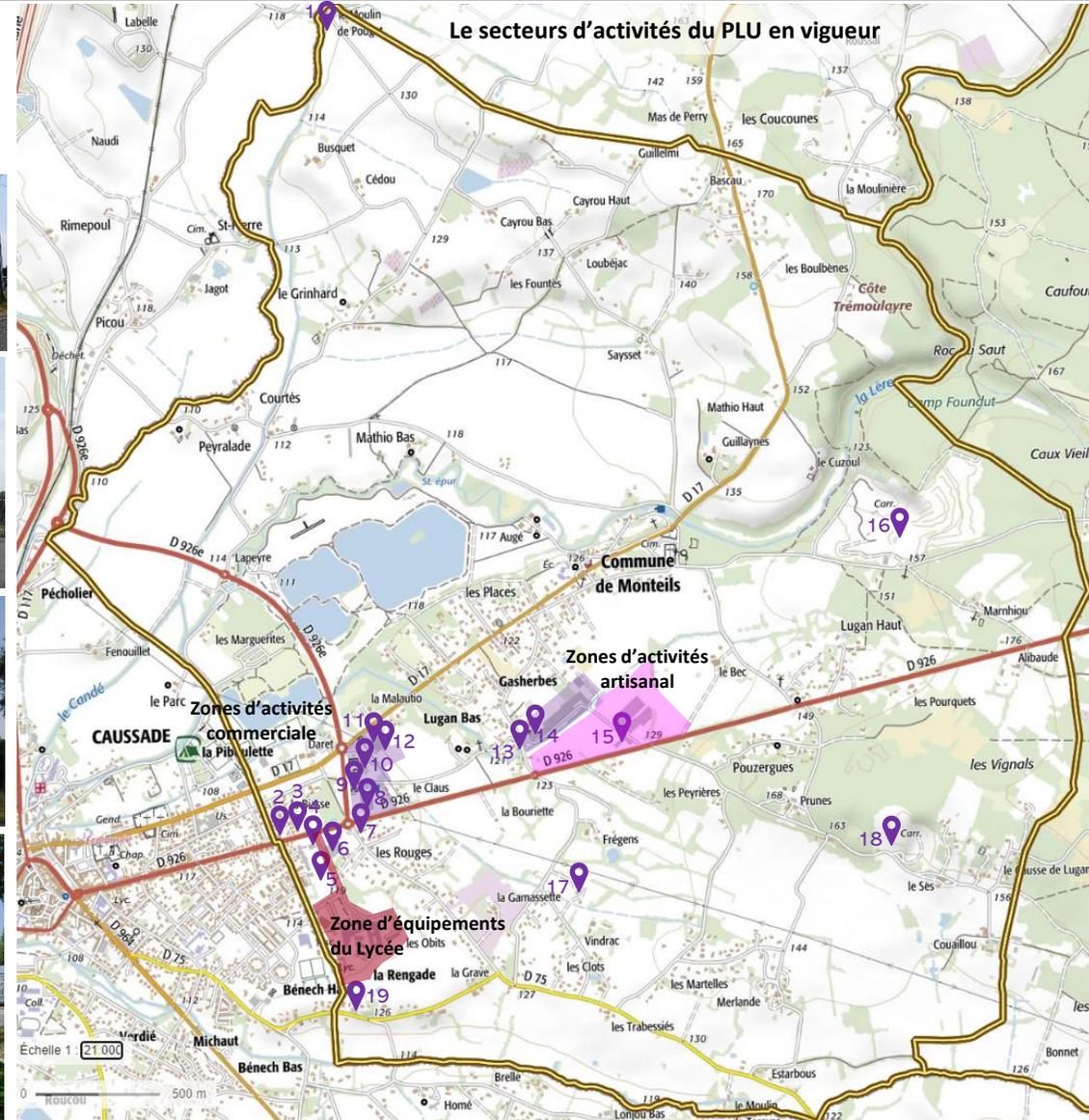
Un pôle d'équipements, de commerces et de services qui fonctionne avec Caussade

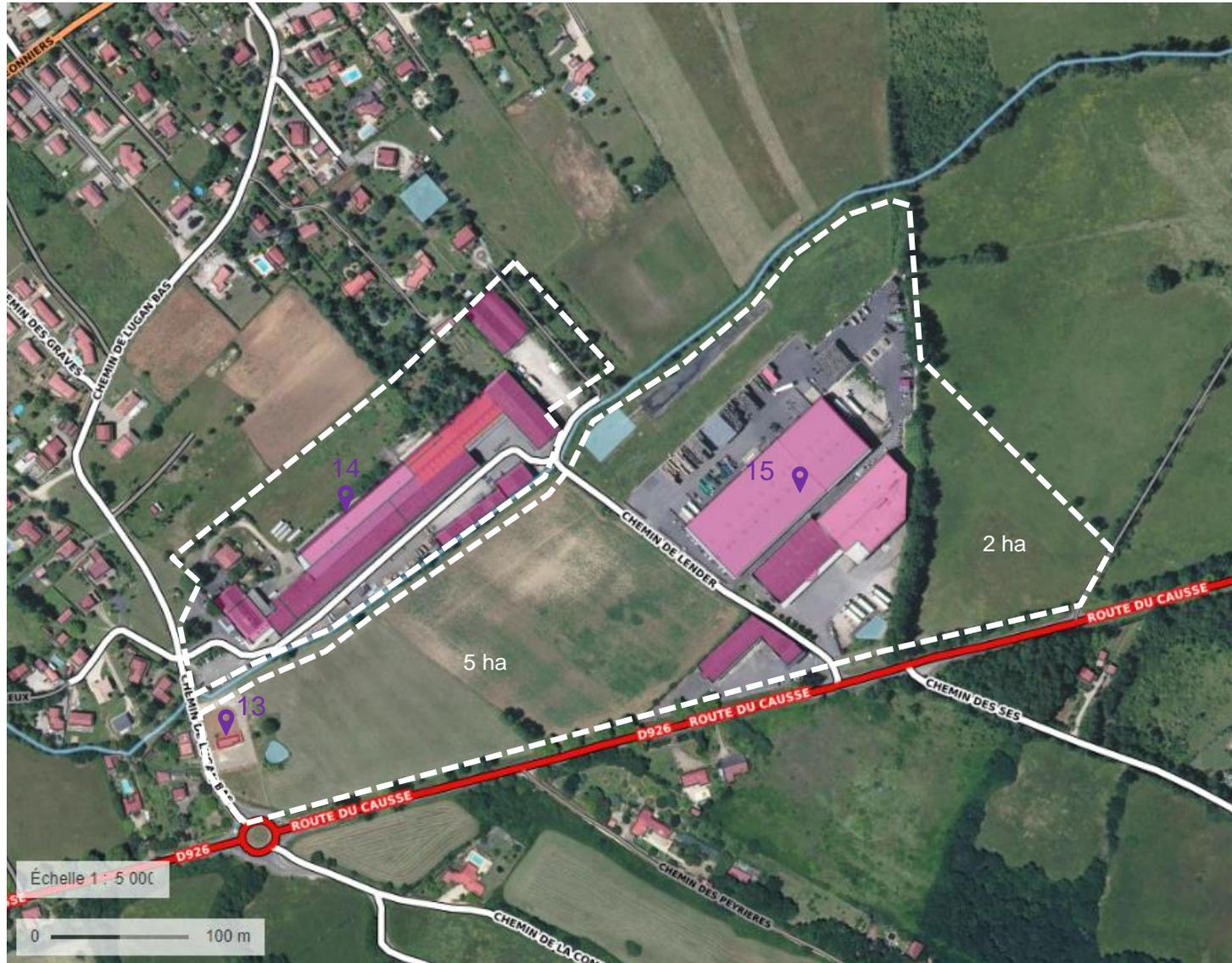
Sources : Géoportail - réalisation carte et photos : Sol et Cité

L'activité agricole étant très présente au nord, c'est au sud que l'on retrouve les autres activités économiques. En particulier l'activité commerciale, principalement représentée au sud-ouest de la commune, en lien avec Caussade et la RD 926 (n° 2 à 12 sur la carte ci-contre). Ailleurs l'activité correspond principalement à l'extraction, et aux travaux publics.

Principales activités recensées:

- 1 - Fabrication et vente d'aliments pour animaux
- 2 - Garage automobile
- 3 - Restaurant (pizzeria)
- 4 - Magasin de matériel de motoculture
- 5 - Magasin de matériel agricole
- 6 - Supermarché
- 7 - Boulangerie
- 8 - Magasin de bricolage
- 9 - Garage automobile
- 10 - Services
- 11 - Magasin de matériaux
- 12 - Poissonnerie / Boucherie - charcuterie
- 13 - Agence immobilière
- 14 - Constructeur bâtiments métalliques
- 15 - Vente et expéditions de fruits et légumes
- 16 - Carrière
- 17 - Entreprise de travaux publics
- 18 - Carrière
- 19 - Entreprise de travaux publics





Activités recensées:

- 13 - Agence immobilière
- 14 - Constructeur bâtiments métalliques
- 15 - Vente et expéditions de fruits et légumes

Potentiel disponible (PLU en vigueur)

- 5 hectares en partie ouest,
- 2 hectares en partie Est.

Comment se portent ces entreprises ?

Y a-t-il des besoins d'extensions, est-ce possible si c'était le cas ?

Y a-t-il des demandes d'implantation ?

Ne faudrait-il pas spécialiser la zone (exemple de l'agence immobilière) ?

Par rapport à la décennie à venir

- La zone économique doit-elle être maintenue en l'état, agrandie, réduite ?

- La proximité avec les secteurs d'habitat doit-elle être revue ? Y a-t-il des choses à améliorer (distances, plantations, bruits, ...) ?

- L'insertion paysagère des bâtiments ne doit-elle pas être renforcée (l'OAP du secteur impose seulement une bande de recul de 30 mètres) ?

- Le ruisseau des Marguerites traverse la zone d'activités, ne doit-il pas être davantage pris en compte ?

Activités recensées:

- 2 - Garage automobile
- 3 - Restaurant (pizzeria)
- 4 - Magasin de matériel de motoculture
- 5 - Magasin de matériel agricole
- 6 - Supermarché
- 7 - Boulangerie
- 8 - Magasin de bricolage
- 9 - Garage automobile
- 10 - Services
- 11 - Magasin de matériaux
- 12 - Poissonnerie / Boucherie - charcuterie

Potentiel disponible (PLU en vigueur)

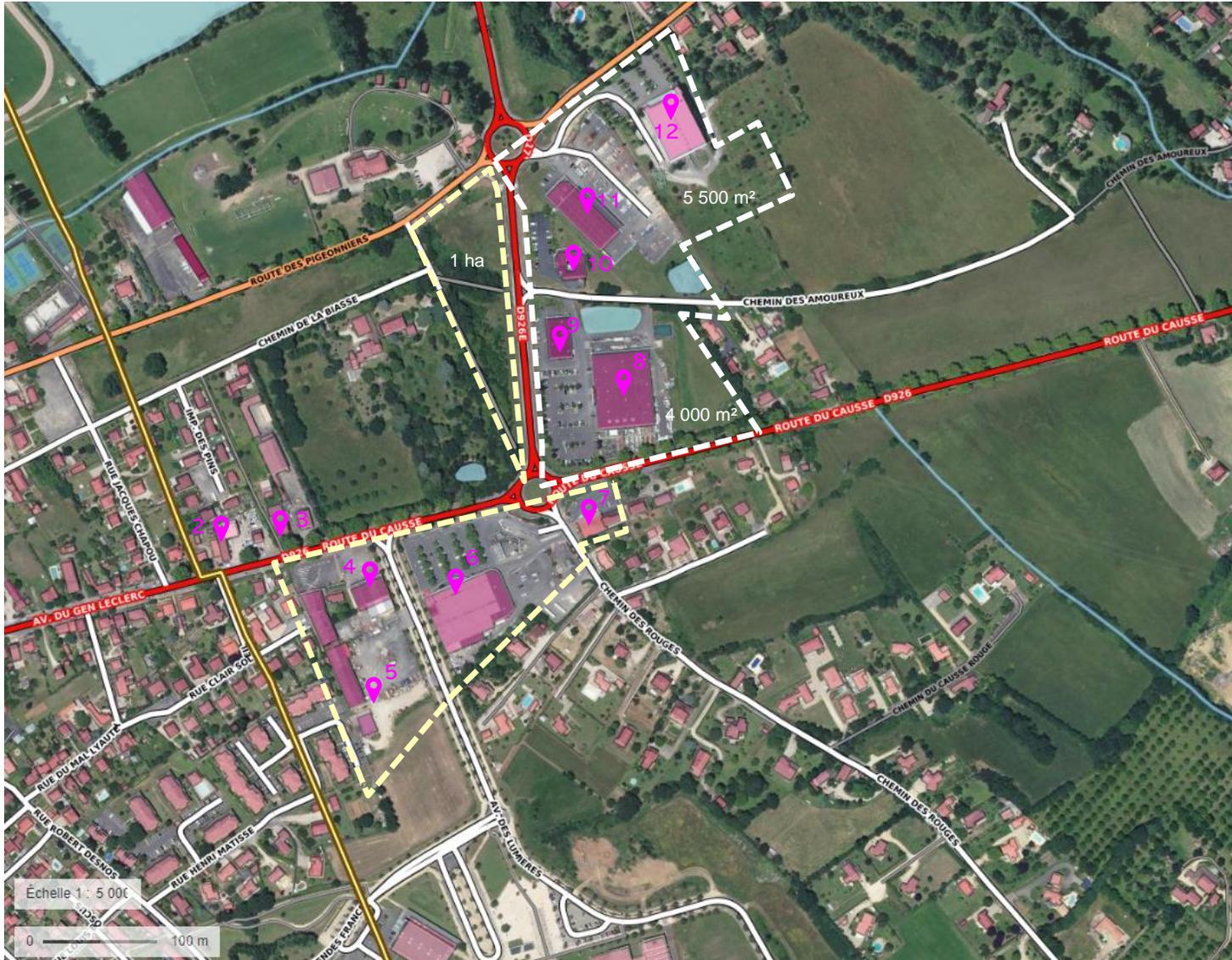
- 1 hectare sur la zone UXa,
- 1 hectare sur la zone Uba (modif en cours).

Situation actuelle du tissu commercial ?

Y a-t-il des besoins d'extensions, d'implantation ?

Par rapport à la décennie à venir

- Proposition d'inclure l'ensemble des secteurs commerciaux dans une seule zone adaptée
- La zone commerciale est-elle adaptée au projet communal (taille, fonctionnement, ;..) ?
- La proximité avec les secteurs d'habitat doit-elle être revue ? Y a-t-il des choses à améliorer (distances, plantations, bruits, ...) ?



Situation actuelle

Le village, mis à part un restaurant, ne dispose d'aucune activité commerciale ou tertiaire.

Y'a-t-il des projets en cours ou programmés dans cette zone en terme d'activité économique ?

Par rapport à la décennie à venir

Proposition de permettre une activité commerciale adaptée sur le village (petite épicerie ou café associatif, local point chaud, restaurant, ...).





Entreprise de fabrication et de vente d'aliments pour animaux

Classement dans le PLU en vigueur

Zones naturelle et agricole

Par rapport à la décennie à venir

Proposition de prise en compte de l'activité. Besoin d'extension ?

Entreprise de travaux publics

Classement dans le PLU en vigueur

Zones 2AU et Na

Par rapport à la décennie à venir

Prise en compte de l'activité? Sous quelle forme? Besoin d'extension ?



Entreprise de travaux publics

Classement dans le PLU en vigueur

Zone UC

Par rapport à la décennie à venir

Prise en compte de l'activité? Sous quelle forme? Besoin d'extension ?

Deux carrières sont présentes sur la commune, exploitées par la société SEMATEC, elle comprend environ 35 personnes.

Le Porter à la connaissance des services de l'Etat indique que les terrains destinés à l'extraction des matériaux seront notés en zone naturelle spécifique avec des dispositions réglementaires adaptées.

Une extension de la carrière située chemin de Sès est envisagée, sur une surface de 8 hectares, en continuité nord du site actuel.

Les études et autorisation sont en cours. En effet, les services de l'Etat rappellent dans le Porter à Connaissance que toutes extensions ou création de nouveaux secteurs d'exploitation devra faire l'objet d'une étude d'incidence qui exposera la manière dont le PLU prend en compte le soucis de préservation et de sa mise en valeur (R 151-3 du code de l'urbanisme).



Entrée carrière depuis le chemin des Dolmens



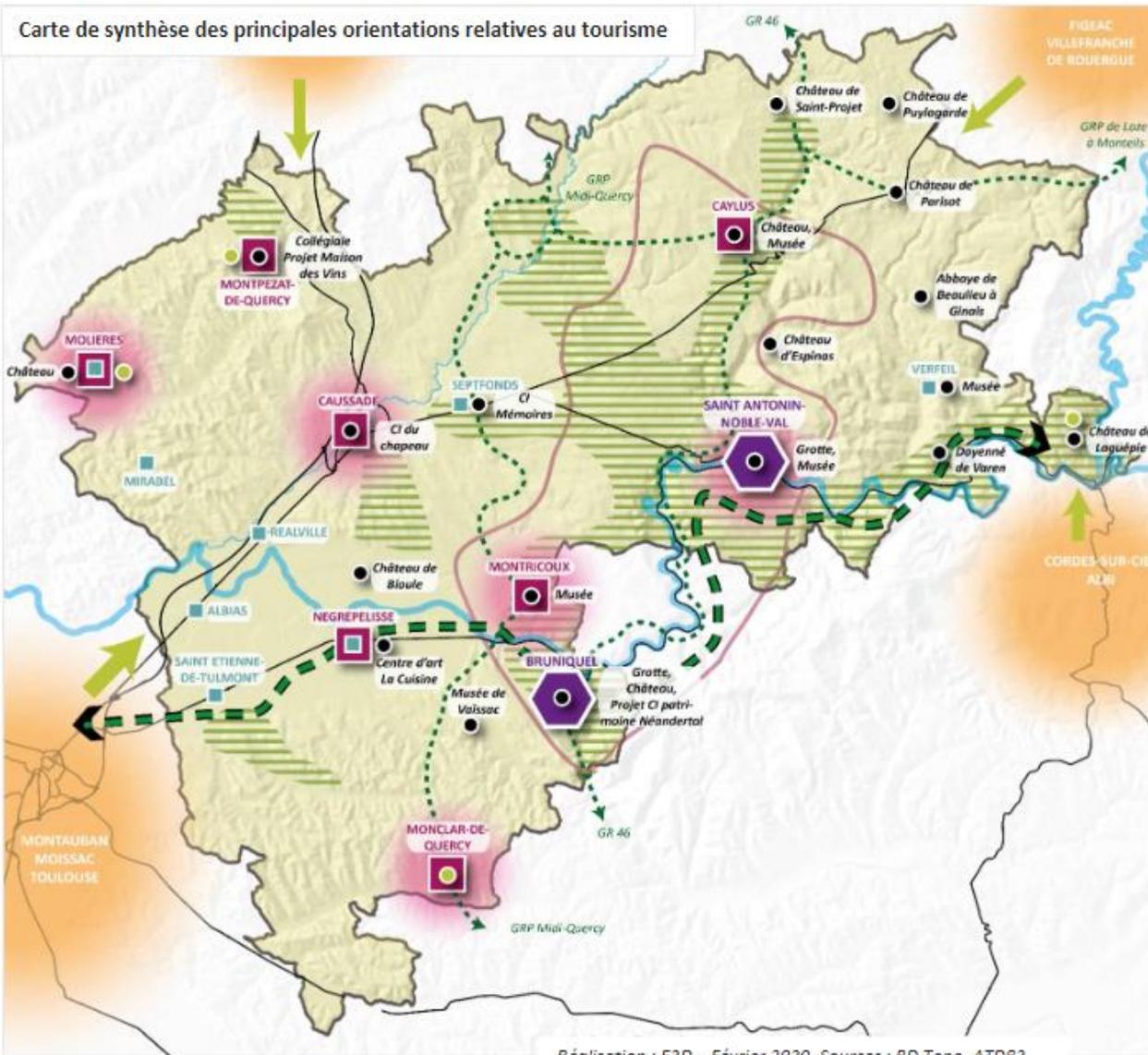
- ⇒ Promouvoir les zones d'activités du territoire, qui ont un intérêt pour l'ensemble du bassin de vie de Caussade.
- ⇒ Favoriser l'émergence de commerces de proximité sur le village. **Le fait de développer essentiellement celui-ci va dans le sens du confortement de la zone de chalandise à long terme.**
- ⇒ Proposition de classer en zone UX de manière plus logique les zones d'activités existantes et voir leurs développements possibles pour la durée de vie du PLU,
- ⇒ **Y a-t-il des entreprises sur le reste du territoire à identifier en zone UX (artisans, ...) ?**
- ⇒ **Prendre en compte les projets éventuels d'installation sur le territoire, et rendre compatible les besoins avec le potentiel disponible.**
- ⇒ Améliorer l'insertion paysagère des zones d'activités.

Propositions d'orientations générales :

- **Permettre le développement des activités économiques de manière cohérente avec le fonctionnement du territoire, et l'évolution de la population du bassin de vie,**
- Renforcer l'activité commerciale d'entrée de ville,
- Maintenir l'activité artisanale et industrielle en s'appuyant sur la zone dédiée,
- Prendre en compte l'extension programmée de la carrière du chemin de Sès,
- Permettre l'implantation commerciale de proximité sur le village

II - les activités liées au tourisme et aux loisirs

Carte de synthèse des principales orientations relatives au tourisme



Réalisation : E2D – Février 2020. Sources : BD Topo, ATD82

Par rapport au tourisme, c'est bien évidemment la commune voisine de **Caussade** qui fait l'objet d'une attention particulière, en tant que **site culturel majeur à valoriser**.

=> **Monteils, comme l'ensemble du territoire du SCoT, est identifié comme secteur géographique où les divers éléments caractéristiques sont à renforcer** (activités en lien avec l'agriculture, le cadre de vie, ...).

=> **l'offre d'hébergement est également à renforcer**, dans la logique de proximité et de fonctionnement commun avec Caussade.

Légende

Poursuivre le renforcement et la diversification de l'offre touristique

- Projet de Pays d'art et d'histoire à poursuivre
- Principaux sites culturels à valoriser
- Bases de loisirs et plans d'eau à valoriser
- Éléments d'art de vivre à mettre en valeur (gastronomie, agri-tourisme, oenotourisme, etc.)
- Grands sites régionaux complémentaires à proximité

Développer et valoriser les équipements touristiques structurants

- Centralités touristiques structurantes à conforter
- Grands secteurs d'intérêt à développer
- Bastides à valoriser
- Projet de Sites Patrimoniaux Remarquables : Bruniquel, Caylus, Montricoux, St Antonin-Noble-Val (+Penne hors SCoT)

Redynamiser l'offre d'hébergements touristiques

- Offre d'hébergement touristique existante à consolider

Mettre en valeur les itinéraires de découverte du Pays

- Principales portes d'entrées touristiques
- Principaux axes routiers de découverte
- Véloroute (tracé indicatif)
- Sentiers de grande randonnée (tracé indicatif)
- Secteurs de forte densité de boucles de randonnées



Le territoire communal et l'offre en équipements, permettent la pratique de différentes activités et loisirs.

Itinéraires de promenades et petites randonnées

La commune se trouve au cœur de nombreux chemins de randonnées (itinéraires de loisirs) avec notamment l'itinéraire de Promenade et Randonnée (PR 1): Le Parc de la Lère, de 9 km. D'autres circuits sont disponibles pour découvrir un vaste territoire (20 chemins balisés en Quercy Caussadais, et 3 circuits VTT).



Carte des circuits et boucles de randonnées

Vous trouverez différents types de balisages selon les chemins...



Afin de vous faciliter les randos, les circuits sont également fléchés par de petits panneaux en bois comme ci-dessous :



Balisage : Circuits VTT (carte pages 50 - 51)



Tourisme et activités de loisirs

La proximité de **Caussade** et la présence du **lac de la Lère**, directement accessible depuis le village ancien, confèrent à Monteils un potentiel touristique certain. Le centre-bourg dispose de plusieurs **espaces publics aménagés**, d'une **salle des fêtes**, de **terrains de sports**, d'un **boulodrome**, d'**activités de loisirs sur le lac** : pêche, téléski, ...

Elle possède également un petit potentiel d'accueil avec quelques **gîtes ou chambres d'hôtes (5)**.

La vie locale et associative

La commune organise depuis un peu plus de 10 ans, la **fête des hameaux**. Ces festivités permettent de renforcer le lien social et la cohésion des habitants.

L'existence d'une **dizaine d'associations** (13 au total), dynamise la commune et participe également au développement du lien social. On y trouve notamment du sports (gymnastiques, ...), les activités pédagogiques pour la jeunesse, le club des aînés, la chasse, le club de modélisme, ...

Pêche et chasse

La chasse et la pêche sont pratiquées, suivant les dates d'autorisations, sur le territoire communal.



Lac du parc de la Lère



Aménagement parc de la Lère



Espace public du village



Espace public du village

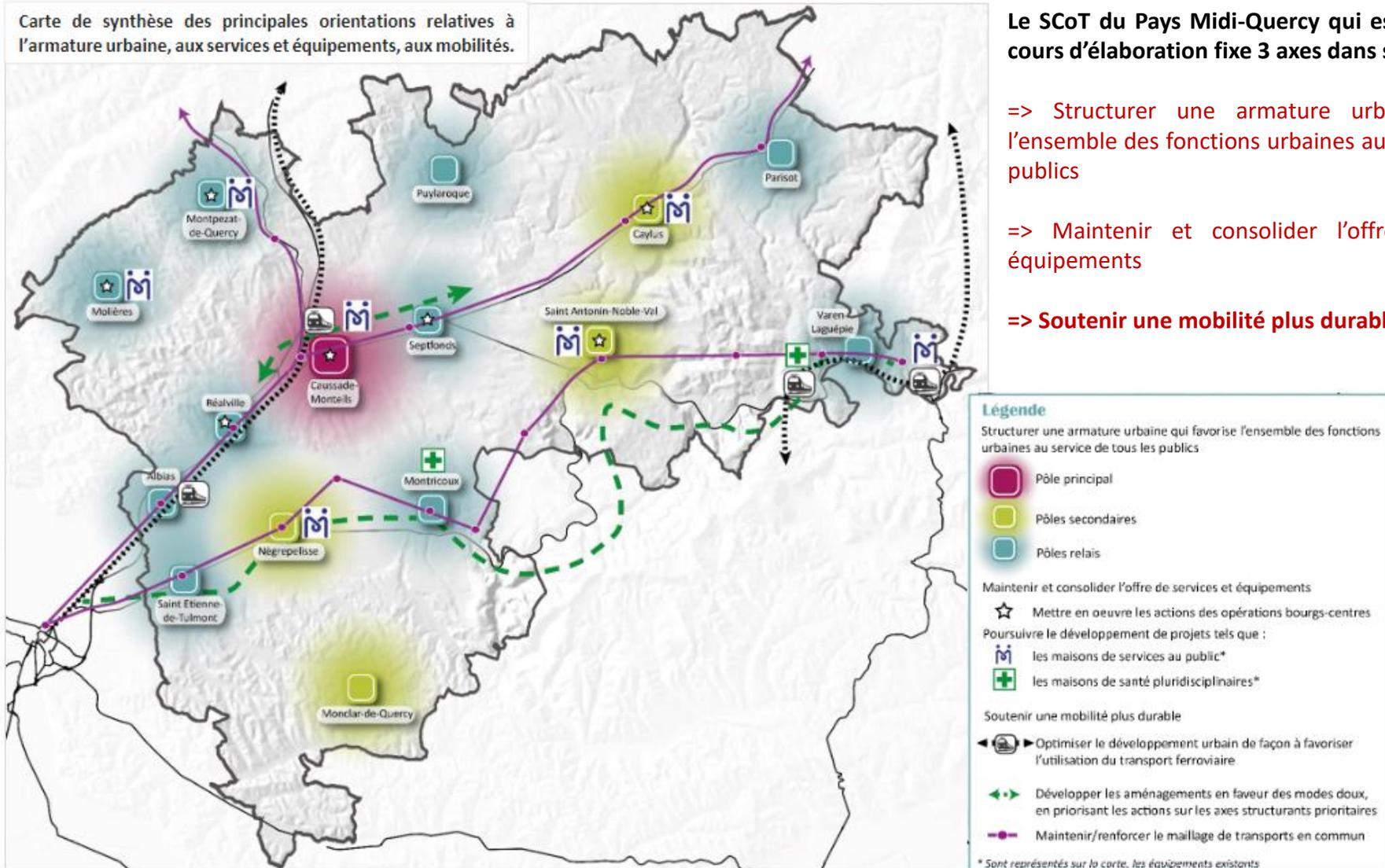
- ⇒ Classer les zones de tourisme et de loisirs en zone adaptée et permettre leur développement et leur mise en valeur. **Les espaces prévus pour accueillir des constructions devront être classés en zone urbaine spécifique (type UL).**
- ⇒ Y a-t-il d'autres sites qui devraient être classés en zone de loisirs ?
- ⇒ Y a-t-il des projets en cours sur la commune? (par exemple camping à la ferme, cabanes dans les arbres, projets de gîte, de restaurant, ...)?

Propositions d'orientations générales :

- Promouvoir et **développer les activités liées au tourisme et aux loisirs,**
- S'appuyer sur le patrimoine communal, notamment les lacs et le village, pour renforcer l'attractivité touristique du territoire,
- **Renforcer le réseau de déplacements doux sur l'ensemble du territoire** en instaurant de nouvelles connexions, le plus possible dissociées du réseau viaire.

III - les transports et les déplacements

Carte de synthèse des principales orientations relatives à l'armature urbaine, aux services et équipements, aux mobilités.



Le SCoT du Pays Midi-Quercy qui est actuellement en cours d'élaboration fixe 3 axes dans son PADD :

- => Structurer une armature urbaine qui favorise l'ensemble des fonctions urbaines au service de tous les publics
- => Maintenir et consolider l'offre de services et équipements
- => **Soutenir une mobilité plus durable**

Légende

Structurer une armature urbaine qui favorise l'ensemble des fonctions urbaines au service de tous les publics

- Pôle principal
- Pôles secondaires
- Pôles relais

Maintenir et consolider l'offre de services et équipements

- Mettre en œuvre les actions des opérations bourgs-centres

Poursuivre le développement de projets tels que :

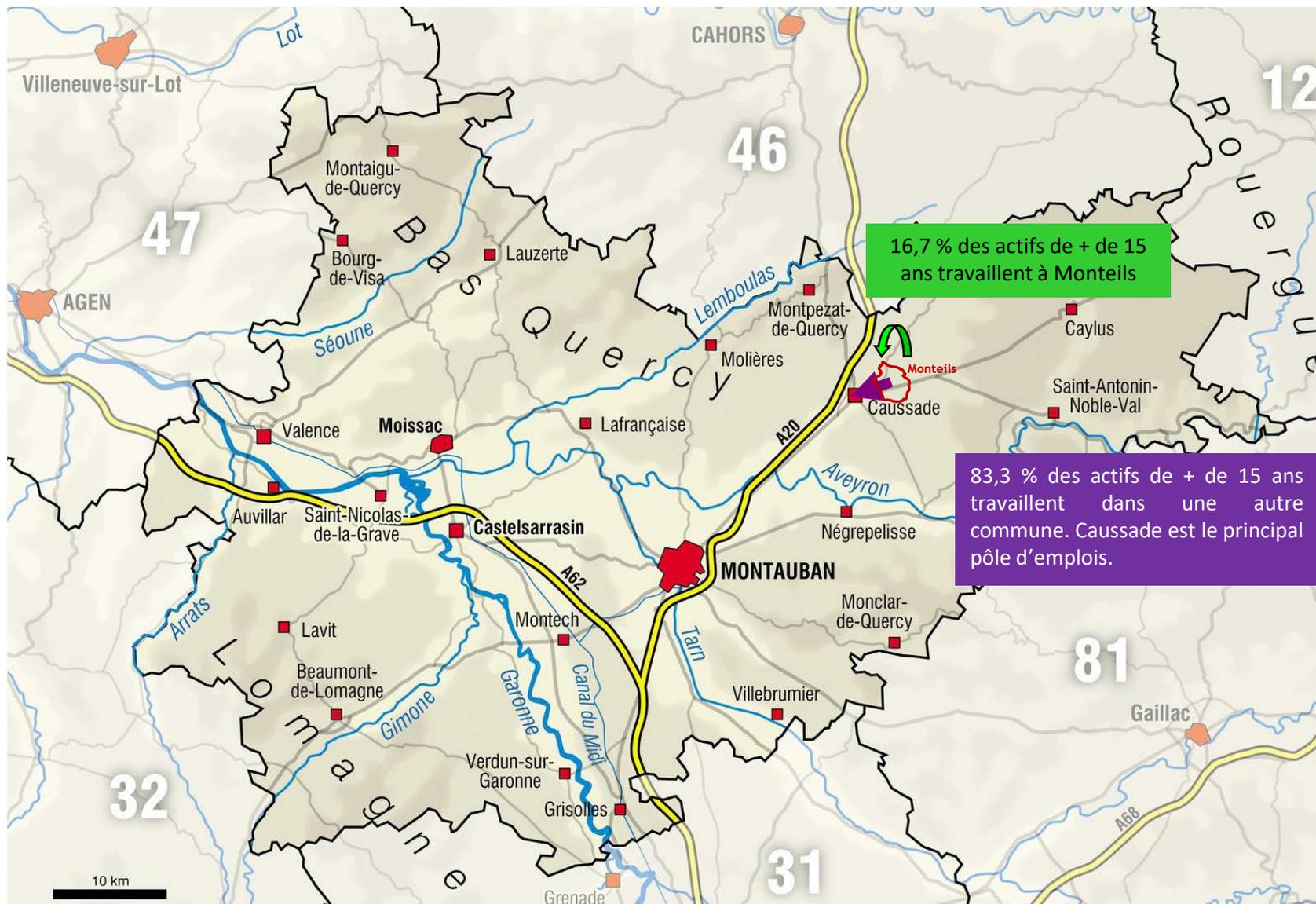
- les maisons de services au public*
- les maisons de santé pluridisciplinaires*

Soutenir une mobilité plus durable

- Optimiser le développement urbain de façon à favoriser l'utilisation du transport ferroviaire
- Développer les aménagements en faveur des modes doux, en priorisant les actions sur les axes structurants prioritaires
- Maintenir/renforcer le maillage de transports en commun

* Sont représentés sur la carte, les équipements existants

Réalisation : E2D – Février 2020. Sources : BD Topo, Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public B2, Conseil départemental B2



Le nombre des actifs ayant un emploi et habitant sur la commune a sensiblement diminué sur les 10 dernières années (2007 - 2017).

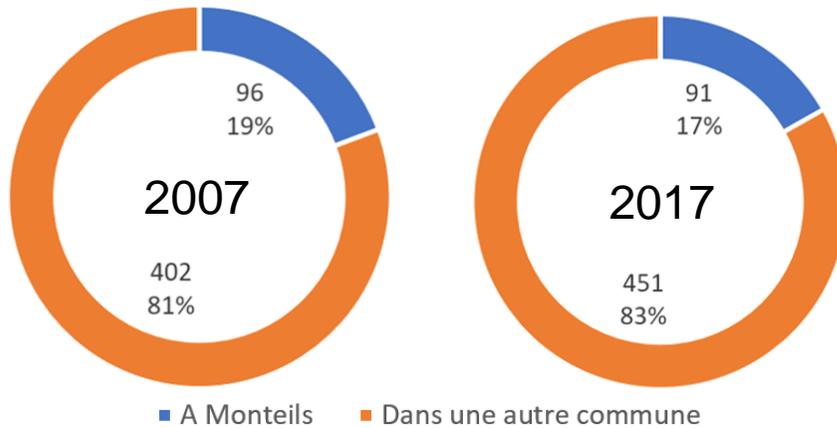
Alors que 19,3 % des actifs de plus de 15 ans ayant un emploi travaillaient sur la commune en 2007, cette part est passée à 16,6 % en 2017.

La proximité immédiate de Caussade et le développement économique associé au pôle principal du Pays midi-Quercy expliquent aisément cet état de fait.

La part de la voiture particulière est sans surprise hégémonique avec 95,3 % des ménages qui disposent d'au moins une voiture (chiffres 2017), et un usage quasi exclusif pour les déplacements domicile / travail : 91,6 % des déplacements (voitures + deux roues motorisés).

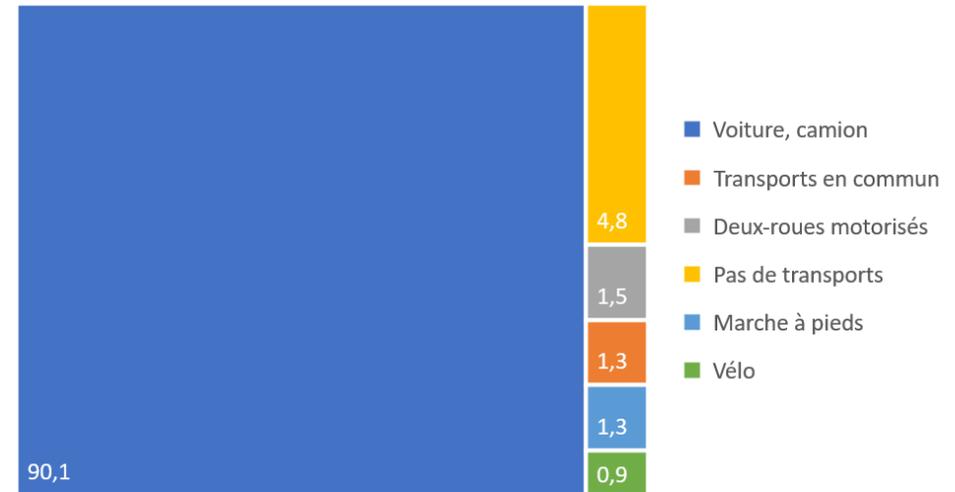
Lieu de travail des actifs ayant un emploi de plus de 15 ans en 2017

A Monteils, la part des actifs de plus de 15 ans, ayant un emploi, travaillant sur la commune est passée de 19 % en 2007 à 17 % en 2017. Cela correspond seulement à 91 habitants. Ce qui montre que les nouveaux arrivants travaillent très majoritairement sur le pôle principal, à savoir Caussade.



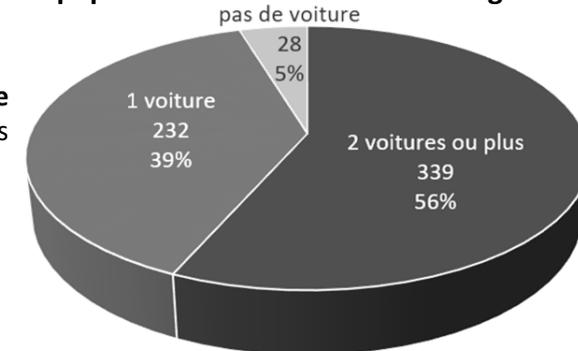
=> 25 % des emplois recensés sur la commune (364) sont occupés par des Monteillais(e), soit 1 sur 4.

Part des moyens de transports utilisés pour se rendre au travail, en %



=> Plus de 9 déplacements sur 10 se font en voiture (91,6 % voitures + motos),
 => Près de 5% des déplacements conjuguent travail et domicile ou télétravail,
 => Les déplacements en modes actifs cumulés (vélo + marche à pieds) atteignent seulement 2,2 %, 3,5 % en ajoutant les déplacements en transports en commun.

Equipeement automobile des ménages

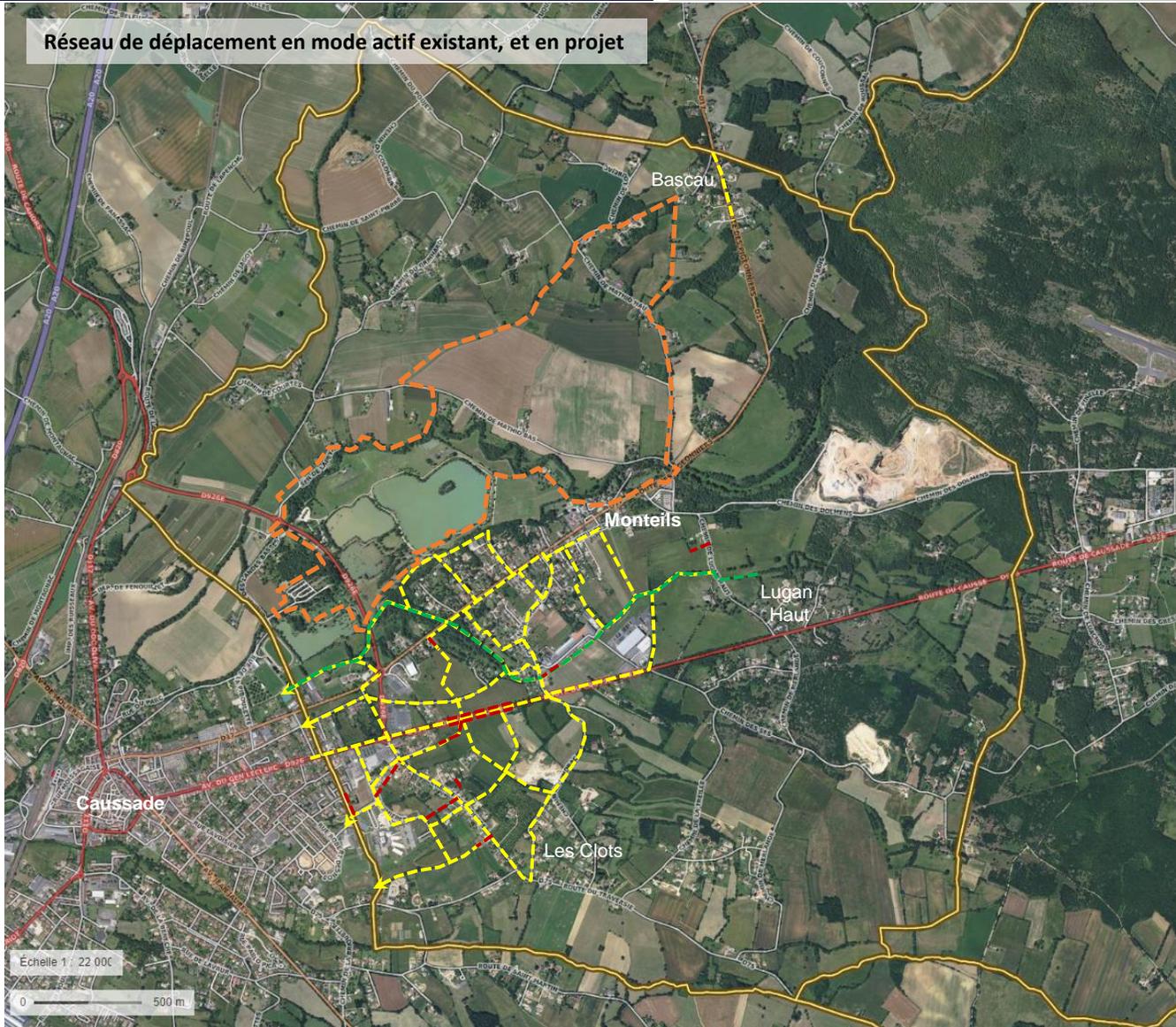


La prépondérance de la voiture comme mode de déplacement : malgré le positionnement de Monteils dans le prolongement direct de Caussade, la part de la voiture particulière est très fortement représentée avec 95,3 % des ménages qui disposent d'au moins une voiture :

- 28 ménages ne disposent pas de voitures (4,7 % des ménages),
- 232 ménages possèdent une voiture (38,7 % des ménages),
- 339 ménages possèdent deux voitures ou plus (56,6 % des ménages).

A noter que la fiche action 3.1 du contrat cadre bourgs-centres cible la création d'une aire de covoiturage sur le village.

Réseau de déplacement en mode actif existant, et en projet



Monteils dispose de nombreux aménagements de chemins (le long de la RD 17 sur la route des Pigeonniers, à Bascau, ...) ou d'axes secondaires permettant les modes de déplacements actifs.

La réalisation du PLU doit être l'occasion de réfléchir à ses itinéraires et de voir s'il est possible d'améliorer l'existant et de créer de nouvelles liaisons.

C'est notamment le cas pour ce qui est **des itinéraires de déplacements quotidiens** où l'absence de connexions impose trop souvent l'utilisation de la voiture. Il serait pertinent de renforcer les liaisons piétonnes et cyclables entre le centre ancien du village et les secteurs de développement récents, Caussade, les hameaux, les points remarquables, et les territoires avoisinants.



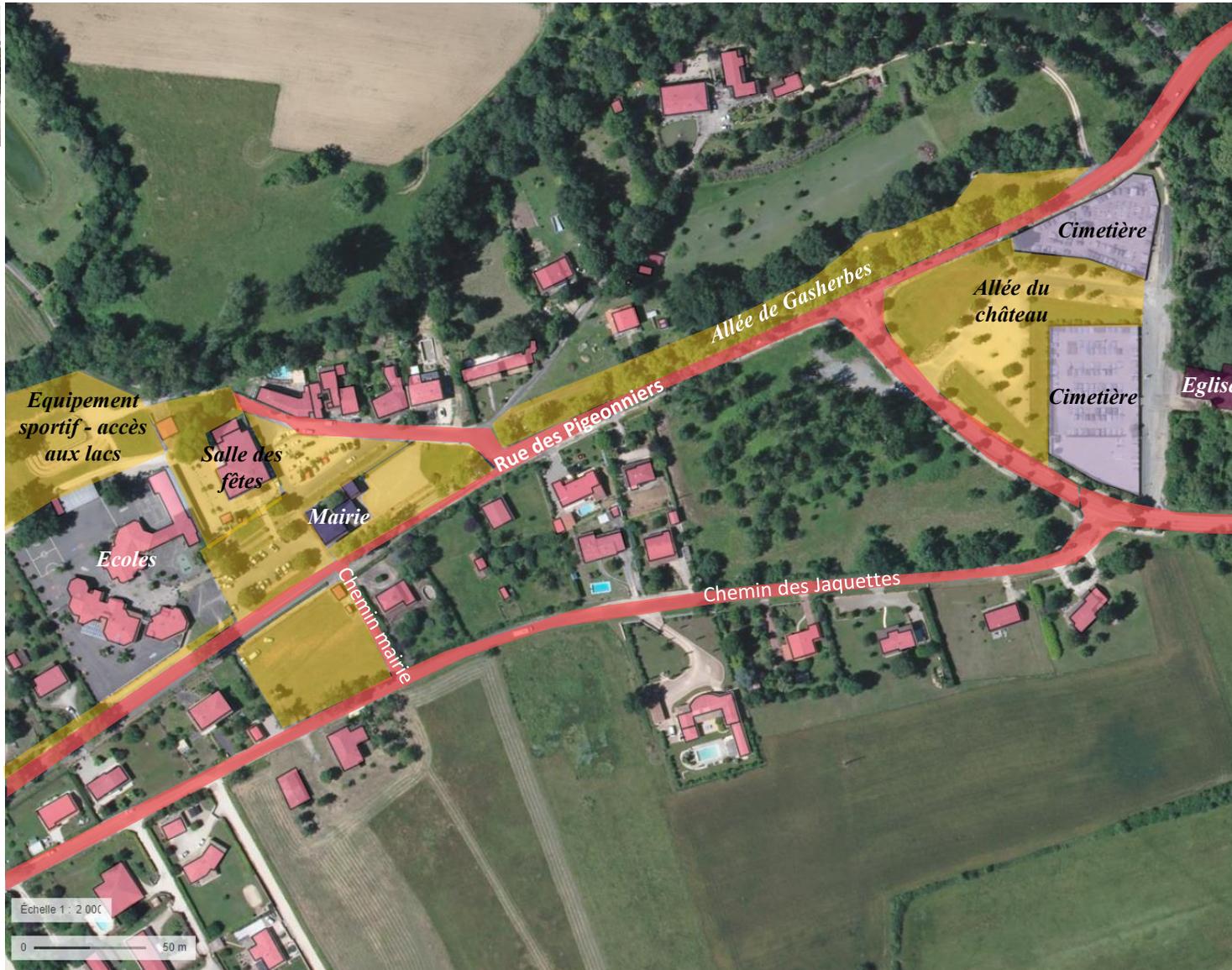
Aménagement piéton sur la route des Pigeonniers (RD 17)

- ⇒ **Le réseau piéton est déjà très important sur le village**, ainsi que sur le secteur des lacs. Dix emplacements réservés ont été mis en place dans le PLU en vigueur pour améliorer ce réseau.
- ⇒ Le développement du village pourrait permettre à terme de renforcer le maillage piéton (à travers les zones encore disponibles dans la zone urbaine ou dans les secteurs à urbaniser).
- ⇒ Les déplacements sur le village pourrait encore se faire davantage à pieds si **le réseau était davantage dissocié de la voirie** (exemple des pédibus pour l'accès des enfants à l'école). De même les liaisons vers les autres zones d'habitat peuvent être envisagées.
- ⇒ **Quid du stationnement ?** Est-il suffisant sur le village (école) ? sur le secteur du lycée?

Propositions d'orientations générales :

- **Inciter les déplacements doux sur le village en renforçant encore davantage les itinéraires d'accès entre les principaux équipements,**
- **Lier plus efficacement Caussade, le centre ancien et Septfonds, ainsi que les espaces urbains les plus éloignés (hameaux, ...).**

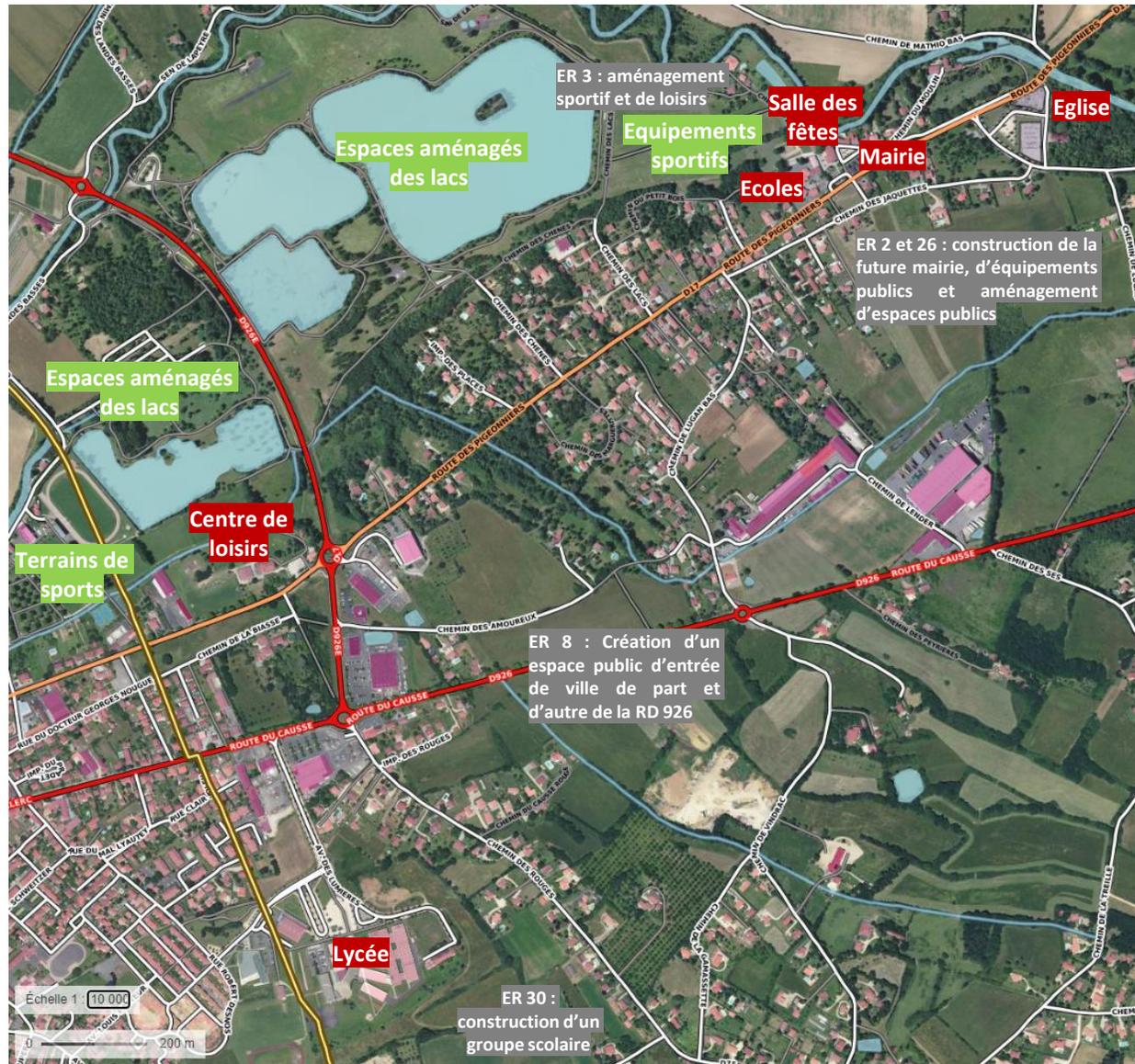
IV - les équipements



La place de l'espace public est majeure sur le village de Monteils. Elle comprend et met en valeur les **équipements publics et les services** situés autour des différents places et allées que traverse la rue des Pigeonniers (RD 17).

La mise en valeur de l'espace public et du patrimoine sur le village est un objectif essentiel pour assurer son **attractivité**, aussi bien en terme de fonctionnement, qu'au regard de la qualité du cadre de vie.

Dès que l'on quitte le centre ancien, l'espace public devient **plus restreint et moins qualitatif**, il se cantonne alors aux voies d'accès, avec cependant la mise en place de cheminements vers les secteurs habités à l'ouest, puis Caussade.



Les entrées de ville

Les entrées de villes principales de Monteils sont structurées autour de deux axes très différents :

- Les entrées du village sur **la RD 17** (1, 2 et 3) qui sont bien définies, boisées et bénéficient de traitements (espaces publics, piétonnier, ...). La différence de perception que l'on peut y percevoir vient du bâti plus ou moins organisé suivant le village ancien et ses extensions.
- **La RD 926** qui marque également l'entrée de ville de Causade. Cet axe très routier comprend d'importants carrefours et est le point d'appui de plusieurs formes d'activités, notamment commerciales. Ces juxtapositions d'espaces aux fonctions diverses ne permettent pas de définir une bonne perception d'entrée.
- **La RD 926 E** relie ces deux axes à l'ouest, via des ronds-points massifs, adaptés à l'usage de la voie (jonction vers l'A20) mais qui créent forcément des ruptures fortes (parc de le Lère et tissu urbain).

Le contrat cadre centres-bourgs prévoit l'aménagement de l'entrée de ville via un rond-point près d'Intermarché (2021), ainsi qu'un aménagement de « pré-entrée » sur le rond-point de Daret.

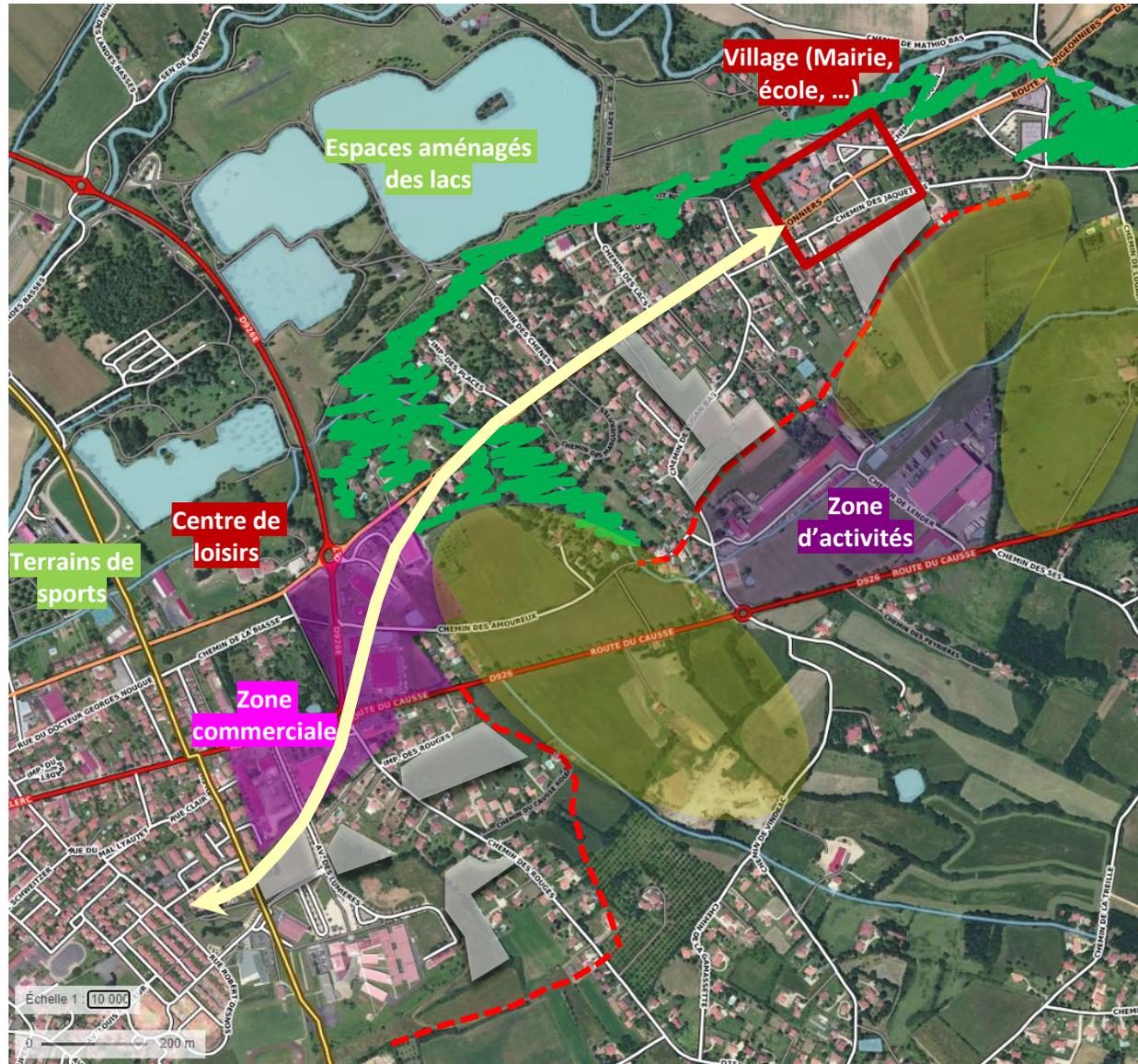
La lisibilité des entrées du village est très importante pour la qualité paysagère d'un territoire, c'est un ensemble patrimonial qui doit être cohérent pour pouvoir s'affirmer au sein d'extensions urbaines, plus ou moins organisées.



Redéfinir une limite urbaine forte, lisible et cohérente, que ce soit sur le village, comme pour le secteur du lycée

Prévoir des ruptures forte à l'urbanisation : prémunir de toute urbanisation les espaces naturels et agricoles qui façonnent l'entrée de ville, et le paysage.

Lier efficacement Monteils à Caussade



S'appuyer sur le cadre naturel formant dès à présent un écrin au village, et ses extensions, pour préserver l'unité urbaine

Identifier le ou les secteurs stratégiques pour le développement de la commune de manière adaptée au choix de développement démographique qui sera retenu

- ⇒ Y a-t-il des projets d'équipements en projet dans le cadre de la durée de vie du PLU ? Dans ce cas là y a-t-il des emplacements privilégiés ? Des emplacements réservés à porter ?
- ⇒ Quels sont les équipements qu'il va falloir renforcer sur les 10 ans à venir ? Ceux qui doivent être mis aux normes?
- ⇒ Au niveau de l'espace public, beaucoup d'espaces sont définis dans le PLU en vigueur, y'a-t-il d'autres projets ?
- ⇒ Quid des entrées de ville ? Du stationnement ? ...

Propositions d'orientations générales :

- **Renforcer le pôle d'équipements du village afin d'accentuer sa centralité,**
- **Assurer un niveau d'équipements adapté à l'évolution programmée de la population,**
- **Prévoir des extensions possibles aux équipements majeurs, en particulier le lycée.**

V - les réseaux techniques

Réseau d'eau potable

La gestion de l'eau potable est assurée par le **Syndicat intercommunal d'Eau et d'Assainissement Cande Aveyron (SIEACA)**.

Ce syndicat a réalisé un schéma directeur d'eau potable. Les capacités actuelles et futures en termes de ressource, traitement, stockage et transport devront être en cohérence avec les données du futur document d'urbanisme. **Ainsi, toute construction autorisée qui le nécessite devra être desservie par le réseau public de distribution d'eau potable.**

Défense incendie

De la même manière que la distribution d'eau potable, **il est également obligatoire d'assurer une défense incendie efficace à toute construction autorisée dans le document d'urbanisme.**

Assainissement

➤ **Assainissement collectif : le réseau**

Gestion par le **Syndicat intercommunal d'Eau et d'Assainissement Cande Aveyron (SIEACA)**.

PàC DDT 82 : la station d'épuration de Monteils dispose d'une capacité de 2 000 équivalents / habitants (EH). Elle a reçu en 2018 une charge brute de pollution organique (CBPO) de 515 EH représentant un taux de saturation de 25%.

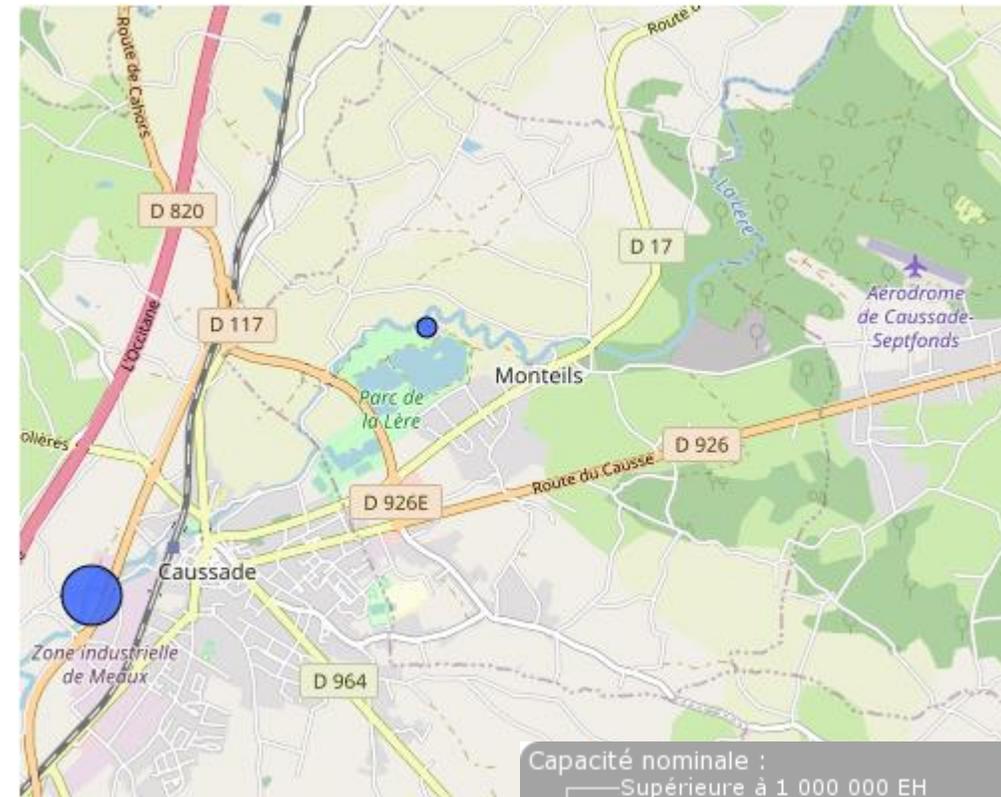
Des pointes à 1 000 EH ont déjà été mesurées. Le réseau est sensible aux eaux claires parasites.

⇒ **Pour une gestion économe de l'espace la priorité doit être donnée à l'assainissement collectif (PàC).**

Etant donné que la STEP de Monteils est en sous-capacité, un report des eaux usées de Caussade est prévu puisque la STEP de cette dernière commune arrive à saturation.

➤ **Assainissement autonome**

En dehors des secteurs desservis par le réseau collectif, les constructions sont assainies par des installations autonomes qui doivent être conformes avec les normes en vigueur.

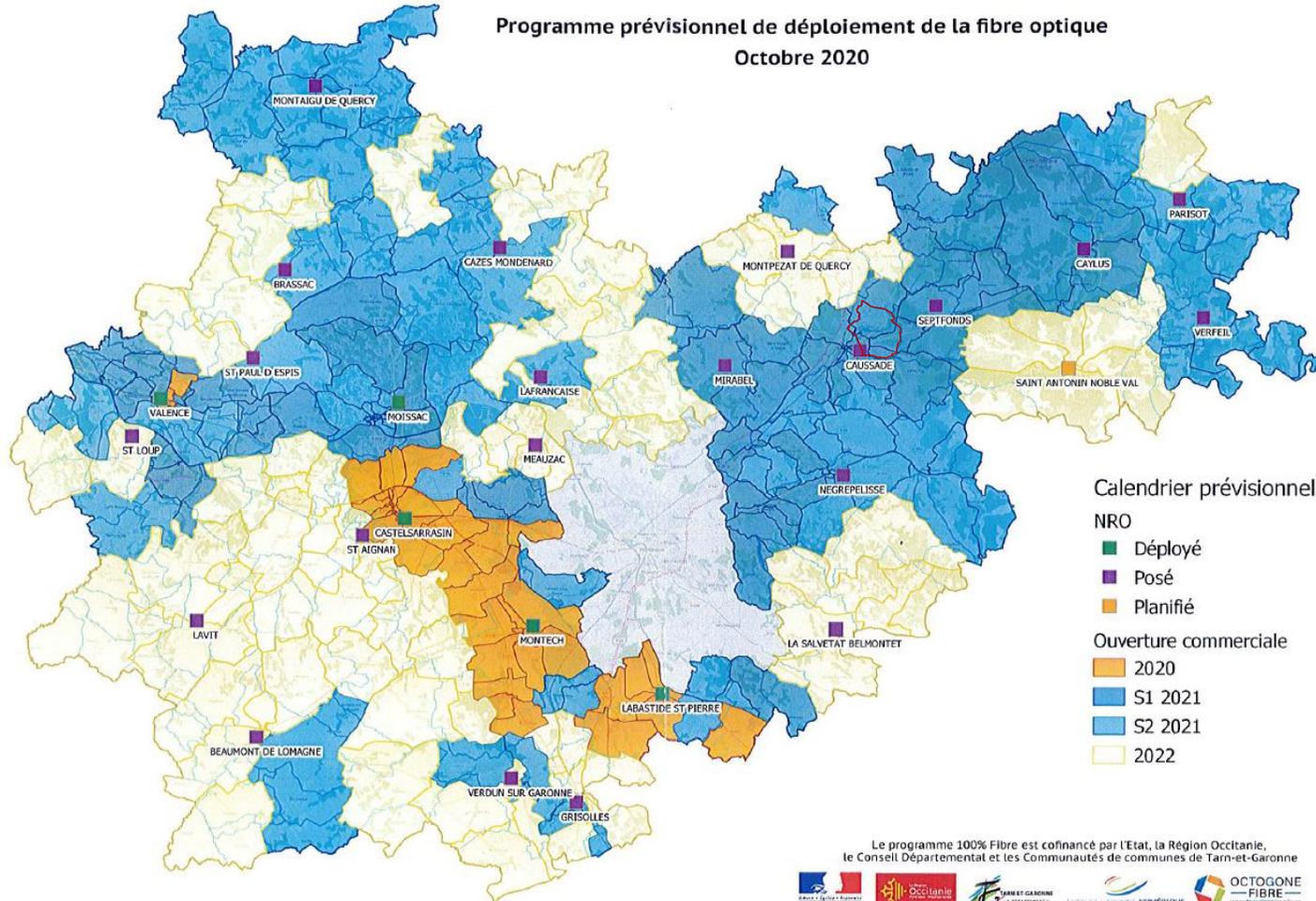


Source :
<http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/>
 Données 2018

Communication numérique

Début 2019, le département du Tarn-et-Garonne s'est engagé dans le cadre d'un contrat à raccorder l'ensemble de son territoire au très haut débit (fibre) d'ici 2022.

Le plan de déploiement identifie Monteils pour un raccordement en 2021.



La commune est concernée par les **servitudes suivantes** :

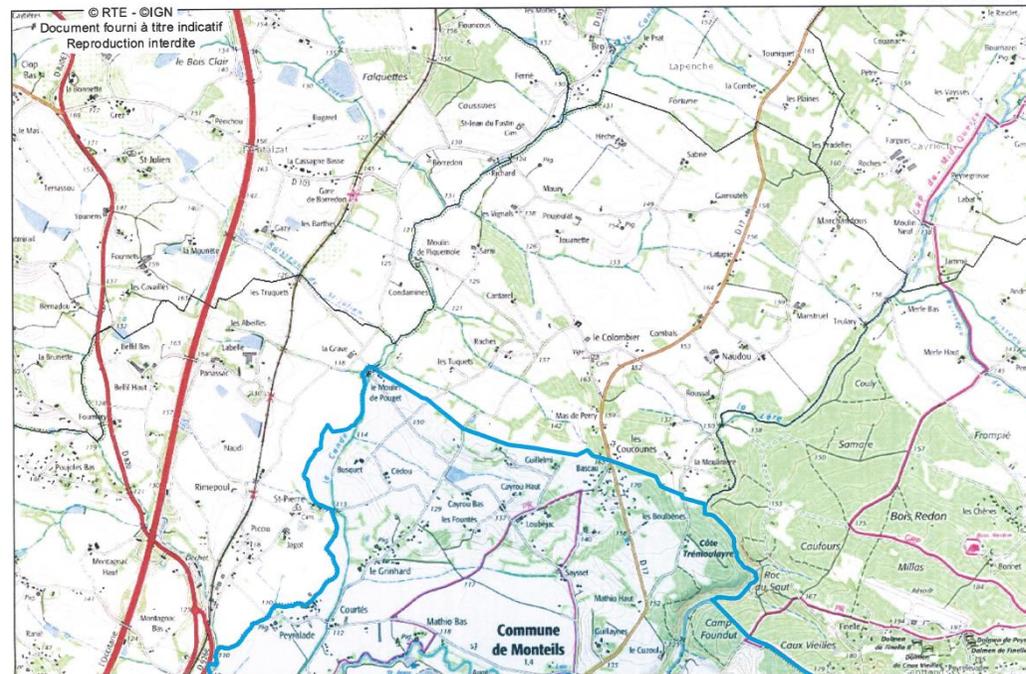
- Le **Plan de Prévention des Risques Inondation** du bassin Aveyron,
- Le **Plan de Prévention des Risques Naturels - retrait gonflement des argiles**,
- La servitude I4 liée au **transport d'électricité**,
- La servitude T7 liée au **transport aérien**,
- La servitude I3 liée au **transport de gaz naturel**.

L'UDAP précise par courrier que la commune ne dispose d'aucun monument inscrit ou classé sur son territoire.



Carte commune de Monteils

Date: 29/07/2019



T7 Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières

I - REFERENCE AUX TEXTES OFFICIELS

Code des transports : Article L.6352-1

Code de l'aviation civile : Article R.244-1, Articles D.244-2 à D.244-4

Arrêté du 7 juin 2007 modifié fixant les spécifications techniques destinées à servir de base à l'établissement des servitudes aéronautiques, à l'exclusion des servitudes radioélectriques

Arrêté du 25 juillet 1990 relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de MONTEILS - 82

Servitudes I3

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz

RESEAU DE TRANSPORT DE GAZ NATUREL TEREGA

CONTRAINTES D'URBANISME

1. Dénomination des ouvrages TEREGA traversant la commune

La commune est traversée par les ouvrages suivants :

Tableau 1 : Ouvrages TEREGA

Nom de la canalisation	Pression Maximale de Service (bar)	Diamètre (mm)	Traverse/Impacte	Longueur sur la commune (m)	Référence Arrêté d'Autorisation
CANALISATION DN 150 CAUSSADE-SETPONDS	66,2	150	Traverse	3267	AM 4 juin 2004 NOR : INDI0402949A ⁽¹⁾ ou INDI0402950A ⁽²⁾
CANALISATION DN 300 CAUSSADE-SETPONDS	66,2	300	Traverse	1 625	

(1) Arrêté du 4 juin 2004, portant autorisation conjointe de transport de gaz naturel pour l'exploitation par les sociétés Total Transport Gaz France et Gaz du Sud-Ouest des ouvrages dont la propriété a été transférée à la société Elf-Aquitaine de Réseau, accordé par le Ministre délégué à l'Industrie et publié au Journal Officiel le 11 juin 2004.

(2) Arrêté du 4 juin 2004, portant autorisation de transport de gaz pour l'exploitation des ouvrages dont la propriété a été transférée à la société Gaz du Sud-Ouest, accordé par le Ministre délégué à l'Industrie et publié au Journal Officiel le 11 juin 2004.

⇒ Quels sont les capacités de desserte des différents réseaux sur le village ? Sur les hameaux ? (eau, assainissement, accessibilité, défense incendie, ...)

⇒ **La réalisation d'un PLU est souvent le bon moment pour mettre à jour le schéma communal d'assainissement**, puisqu'on y détermine les futurs secteurs à aménager.

⇒ Sur les secteurs où l'on pourrait envisager une densification adaptée, il est préférable de prévoir la desserte en assainissement collectif.

Propositions d'orientations générales :

- **Assurer un développement proche des secteurs équipés**
- **Prévoir et programmer les renforcements nécessaires, au regard du développement envisagé**

Merci pour votre attention.

soletcité

Atelier d'Urbanisme
et d'Architecture

AMIDEV
Bureau d'Etudes en environnement